



Annulation de commande de meuble hors delai legale?

Par **nat0611**, le **21/09/2009** à **11:18**

Bonjour,

j ai achete des meubles chez basika le 1 aout 2009 avec un acompte

j ai dû les annuler a cette periode je n avait pas encore mon appartement

le vendeur m a dit qu il fallait reserver les meubles le delai de livraison etant assez long

je suis retourne a basika annuler la commande j ai expliqué la situation au vendeur il m a

demandé de faire un courrier en expliquant le probleme

l acompte sera pour un autre achat plus tard pour un matelas et sommier ainsi qu BZ

finalement je suis retourne samedi pour l achat en question

le vendeur n a pas voulu m a dit que je devais acheter les meubles pour un montant de la premiere facture annulée soit de 1957 euros pour beneficier de l acompte autrement celui ci sera perdu

en effet, j avais bien reçu cette lettre, mais je ne l avais meme pas lu correctement puisque le

vendeur m avait tel pour me dire que c est ok pour l acompte

que puis faire ?

merci d avance me d aider